

Décret n°2013-16 du 7 janvier 2013 portant création du Comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées

07/01/2013

Le Comité national pour la bientraitance et les droits des personnes âgées et des personnes handicapées vient remplacer le Comité national de vigilance et de lutte contre la maltraitance des personnes âgées et des adultes handicapés qui depuis le 1er mars 2012 a cessé d'exister. Le champ des missions de ce nouveau Comité est étendu à promotion de la bientraitance des publics concernés, qui intègrent dorénavant les mineurs handicapés.